

**DECISION DU 13 JANVIER 2021**

---

**DÉCISION N° 2021 / 3 / SNCF CIGEO (55) / 1**

---

**PROJET DE REHABILITATION DE LA LIGNE FERROVIAIRE NANÇOIS -TRONVILLE - GONDRECOURT LE CHATEAU  
VISANT A FACILITER LA DESSERTE DU PROJET CIGEO (55)**

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment l'article L.121-15-1,
- vu le courrier de saisine et le dossier annexé de Monsieur Luc LALLEMENT, Président de SNCF Réseau, en date du 6 janvier 2021, demandant la désignation d'un garant pour le projet de réhabilitation de la ligne ferroviaire Nançois -Tronville - Gondrecourt le Château visant à faciliter la réalisation des travaux du projet Cigéo et desservir à terme le site, en application de l'article L. 121-17, et selon les modalités des articles L. 121-16 et L. 121-16-1,
- vu le document de positionnement de la CNDP du 4 novembre 2020 sur les principes, formes et modalités du débat public pendant le confinement Covid-19,

Considérant :

- que ce projet est une des conditions de réalisation du projet de Cigéo, la participation de l'ANDRA tout au long de cette concertation est incontournable,
- la sensibilité des enjeux de transport de déchets nucléaires, cette concertation devrait être le lieu d'un débat approfondi sur le sujet,

après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

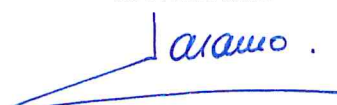
**Article 1 :**

Messieurs Jean-Daniel VAZELLE et Luc MARTIN sont désignés garants de la concertation préalable sur le projet de réhabilitation de la ligne ferroviaire Nançois -Tronville - Gondrecourt le Château visant à faciliter la réalisation des travaux du projet Cigéo et desservir à terme le site.

**Article 2 :**

La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente



Chantal JOUANNO